

COMPTE RENDU

Conseil d'école du 20 octobre 2022

Ecole	La Chavanne	Planaise
Mairie- SIS	M DURET Michel, maire M PETIT Gilles, Président du SIVU	M. MURAZ Lionel, maire
	Mme SALOMON Marie-Jo (référente cantine/garderie) Mme FUSIER Sylviane (Référente Bus)	
DDEN	Mme MAQUEDA Michèle	
Parents	Mme BIMET Amandine M BONI Sylvain Mme LIZEE Charlotte Mme LOZAT Tiffany Mme MATEO Céline	M PENVERNE Erwan
	Mme FLACHON Nathalie Mme DUMOULIN Amandine Mme GAUTHIER Jeanne Mme MONTEL Marine Mme ROSSET Ludivine Mme VILLAND Corinne Mme BUISSON Emmanuelle	

Excusés : M RONCHAIL Laurent, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme RICHE Natacha, Mme FAVRE Emilie, Mme PROIX Emilie (enseignantes), Mme GONTARD Nathalie, Vice-présidente du SIVU, Mme AGUETTAZ Charlotte (parent),

Mme LIZEE et Mme VILLAND sont secrétaires de séance : elles prennent des notes de la séance et valident le compte-rendu.

I. Rentrée 2022:

Bilan de l'équipe éducative

- Les enseignants : 6 classes

- Mme Villand Corinne est en charge de la classe de PS/MS, Mme Flachon Nathalie de la classe de MS/GS, Mme Montel Marine en remplacement de Mme Riche Natacha de la classe de CPCE1, Mme Gauthier Jeanne est en charge la classe de CE1CE2, Mme Dumoulin Amandine de la classe de CE2/CM1 et Mme Buisson Emmanuelle de la classe de CM1/CM2.
- Mme ROSSET Ludivine travaille sur la classe de MSGS les vendredis.
- Mme FAVRE Emilie est en décharge de direction sur la classe de CM1/CM2 les mardis et 1 vendredi sur 3.
- Mme PROIX Emilie est remplaçante, rattachée administrativement à notre école et en fonction dans d'autres écoles.

- Les ATSEM :

Deux ATSEM sont présentes à plein temps : Mmes FUSIER Sylviane et Mme PETITJEAN Dominique.

Les ATSEM sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants, en particulier les plus jeunes. Elles contribuent à aider l'enfant à accéder à des comportements autonomes.

- Le RASED (réseau d'aide aux élèves en difficultés) intervient à l'école pour aider certains élèves. Une psychologue scolaire ainsi qu'une enseignante spécialisée font partie de ce réseau d'aide.

Mme GANDET Nathalie, psychologue scolaire intervient pour faire des bilans individuels. Pour ces derniers, un premier contact est fait entre les parents et la psychologue par téléphone avant son intervention. Les parents donnent ensuite leur consentement par écrit. Il n'y a pas de possibilité de suivi psychologique.

Mme BENOIT Véronique, enseignante spécialisée intervient à l'école auprès de groupe d'enfants (bilan GS), projet Cogni'classes (comment fonctionne notre cerveau quand on apprend) , sans autorisation préalable.

- Les AESH:

Une AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) collective est présente pour trois élèves sur notre école. Il s'agit de Mme BRUNET Martine qui est présente pour le moment 24h sur l'école.

Effectifs

A ce jour:

L'effectif global de l'école est stable et il est de 140 élèves (-2 au 07/11, +2 au 01/12) répartis de la façon suivante:

-- Par section :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
14	20	14	17 (+1)	24	23	14	14 (+1)

-- Par classe :

PS-MS : 14 PS 10 MS soit 24 élèves

MS- GS : 10 MS 14 GS soit 24 élèves

CP CE1: 17 CP 6 CE1 soit 23 élèves

CE1 CE2 : 18 CE1 5 CE2 soit 23 élèves

CE2- CM1: 18 CE2 – 5CM1 soit 23 élèves

CM1-CM2: 9 CM1- 14 CM2 soit 23 élèves

-- Par commune d'origine :

La Chavanne	Planaise	Coise	Villard d'Héry	Ste Hélène du Lac	Chateauneuf
81	52	2	3	1	1

La plupart des élèves d'autres communes ont commencé leur scolarité dans notre école et étaient habitants de l'une de nos deux communes auparavant.

Règlement intérieur

Le règlement de l'école intercommunale tient compte du règlement départemental des écoles publiques de Savoie. Chaque parent peut prendre connaissance du règlement de l'école. Il peut le consulter quand il le souhaite dans l'espace numérique de travail ONE dans la rubrique « Espace Documentaire/ documents partagés / rentrée 2022»

Rappel de quelques points:

- Lors des sorties (orthophoniste, CMP...) pendant le temps scolaire, l'adulte doit venir chercher l'élève dans la classe et le raccompagner **dans** la classe.
- Pour les absences, merci de les signaler sur le répondeur de l'école ou par ONE.
- Le portail latéral est fermé.
- Le portail central est fermé par un verrou extérieur et accessible de l'intérieur par un adulte.
- Rappel des horaires scolaires :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h20 à 11h30 / 13h20 à 16h30

Tous les enfants doivent être arrivés et tous les parents doivent être ressortis de l'enceinte de l'école à 8h30.

Les horaires doivent être respectés pour le bon fonctionnement des classes.

Point sur les enfants malades : Il est rappelé qu'un enfant malade ne vient pas à l'école. Trop d'élèves arrivent malades après une prise de médicament (doliprane) le matin. Un enfant malade n'est pas dans de bonnes conditions d'accueil dans les classes.

Le remplacement : des difficultés importantes de remplacement des enseignantes absentes sont observées dans notre circonscription ; de nombreuses classes n'ont pas d'enseignants. Les petites écoles à 2 classes sont prioritaires.

Charte d'usage des réseaux, de l'internet et des services multimédias de l'école :

L'école propose la charte de la Savoie.

Les chartes sont consultables dans l'espace numérique de travail ONE dans la rubrique « Espace Documentaire/ documents partagés / rentrée 2022»

Avis du conseil d'école : le règlement intérieur et les chartes annexées sont validés.

Avis du conseil d'école : le règlement intérieur et les chartes annexées sont validés.

Question parent : la sanction de la perte d'une partie de récréation est-elle justifiée ?

La sanction n'arrive qu'après un fait de violence verbale ou physique. Elle est accompagnée de discussion avec les pairs et les enseignantes pour la comprendre.

Modalités d'accueil en lien avec le protocole sanitaire/ Quelques rappels

Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires, **le niveau socle** a été retenu à la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Tous les élèves sont accueillis tous les jours. Les gestes barrières sont respectés. L'aération des locaux est fréquente. Le Syndicat Scolaire a doté les classes de capteurs de CO2. Dès que le capteur nous signale un taux trop élevé, nous aérons la salle pendant 10 minutes. Nous invitons les enfants un peu frileux à avoir un gilet ou une petite polaire supplémentaire.

Les classes sont regroupées pour les récréations. Les deux classes de maternelle sortent ensemble et les classes élémentaires sont ensuite réunies. Ceci nous permet de regrouper des niveaux de classe qui sont coupés et de conserver des créneaux pour la pratique sportive quand la cour et le plateau sportif ne sont pas utilisés.

Ce niveau nous permet pour la sieste de partager les deux dortoirs entre les enfants des deux classes de maternelle. Il nous permet également, en cas d'absence d'un professeur, de répartir les enfants dans les autres classes.

Des cas de covid nous ont été signalés ces 3 dernières semaines. Dans ce cas, l'enfant testé positif est isolé de la classe pendant 7 jours. Les représentants légaux des enfants de la classe concernés reçoivent un courrier par ONE pour la délivrance d'un autotest gratuit en officine. Une attestation de réalisation de test est demandée par le SIVU pour le remboursement du périscolaire. L'école ne demande pas d'attestation.

Communication/ rencontres

Pour joindre l'enseignante de votre enfant (informations, prise de rendez-vous...), plusieurs solutions :

- Par téléphone, en laissant un message. L'enseignante rappellera si besoin. Le répondeur est consulté à 8h ; 11h40 ; 13h et 16h40. Il n'y a pas de secrétariat.
- Par le biais du cahier de liaison papier. Celui-ci est consulté chaque jour automatiquement en maternelle et sur demande en élémentaire.
- Par ONE messagerie. L'enseignante a l'information dans la journée (consultable sur l'ordinateur de la classe et/ou sur le téléphone portable via One Pocket)

L'équipe éducative invite les parents à installer l'application ONE Pocket sur leur téléphone, de façon à avoir rapidement les messages de l'école. Ce moyen de communication est à privilégier en cas d'urgence.

Pour tous les messages importants, qui demandent une réponse, ou une autorisation des représentants légaux : l'information passera par le cahier de liaison papier ; parfois doublé par un envoi par messagerie ONE.

Toutes les informations non urgentes seront, quant à elles, transmises par ONE.

II. Organisation Pédagogique :

Projet d'école

Celui-ci devra être réécrit par l'équipe enseignante en 2023-2024. Cette année un avenant a été rédigé. Il comprend principalement des actions dans deux volets :

- Celui des apprentissages et le suivi des élèves
- Celui du bien être et du climat scolaire

Dans le cadre du premier point, deux objectifs ont été définis :

- Améliorer les résultats en calcul mental et résolution de problèmes
- Améliorer la connaissance de son territoire

Dans le cadre du second point, quatre objectifs ont été définis :

- Promouvoir le vélo, le « savoir rouler »
- Réduire les conflits mineurs par la mise en place de messages clairs et de médiateurs à tour de rôle.
- Réfléchir sur un outil référent et une programmation de productions collectives
- Permettre à tous les parents de rentrer dans l'école par une porte ouverte ; une journée par période pour venir voir l'œuvre collective.

Cette année, nous aurons une évaluation d'école qui permettra à l'équipe enseignante accompagnée par un groupe composé d'un inspecteur et de conseillers de réfléchir aux points d'amélioration pour aider à la réussite de nos élèves.

Activité Pédagogique Complémentaire

Ce sont des séances d'aide au travail personnel, de soutien. Ces activités pédagogiques ont lieu de 11h30 à 12h. Il s'agit d'une aide individualisée sur des difficultés définies ou en anticipation sur des domaines qui seront étudiés ultérieurement. Cette aide est proposée aux familles par écrit et pour une période donnée. En ce début d'année, ne sont concernés par ces activités que les élèves du CP jusqu'au CM2.

Echanges de service et décroisement

Le lundi après-midi, les élèves de niveau CE1 se retrouvent tous ensemble. Il en est de même pour les élèves de niveaux CE2 et de niveaux CM1.

De 13h45 à 16h15, les élèves ont : Histoire avec Mme Dumoulin, Géographie avec Mme Buisson et BCD avec Mme Serviere, bénévole.

Un décroisement est possible dans les classes de PSMS et MSGS. Les élèves de moyenne section qui ne dorment pas sont pris en charge par Mme Villand de 13h30 à 14h45. De même, Mme Villand prend un groupe de GS.

Evaluations nationales CP et CE1

Une première session d'évaluations a eu lieu mi-septembre. Ces évaluations permettent de faire un point sur les compétences de chaque enfant de CP et CE1 dans les domaines du français et des mathématiques.

A l'issue de ces évaluations, les parents sont reçus pour faire un bilan.

Une seconde session aura lieu pour les élèves de CP en janvier.

Numérique à l'école

Le dossier pour un plan numérique avait reçu un accueil favorable.

L'achat du matériel informatique : classe mobile et tablettes a eu lieu. L'investissement est de 20 000 € dont 10 000€ subventionnés.

Il reste à venir l'achat d'un VPI (vidéoprojecteur interactif) pour la classe de CP. Actuellement, il y a une rupture de stock de certains composants.

III. Point sur la sécurité :

Trois exercices « Alerte incendie » sont faits dans l'année. Le premier a eu lieu en septembre.

Un exercice « alerte intrusion » a été fait le 17 octobre. Cet exercice a été expliqué aux enfants avec un vocabulaire adapté à chaque âge. Il consiste à s'allonger, à rester calme et silencieux. Les portes des classes sont fermées.

Des points sont à améliorer :

- Le signal de déclenchement audible de tous
- La fermeture de certaines classes : une porte ou plusieurs sans verrou (CM1CM2 et CP)

Actuellement, nous sommes en plan Vigipirate sécurité renforcée – risque attentat. Nous demandons aux familles de ne pas stationner et de ne pas rester aux abords de l'école après avoir déposé les enfants.

IV. Projets et activités sportives et culturelles :

Trimestre 1 :

- Participation de l'école à un défi course longue :
Jeudi 20 octobre a eu lieu le courseton à FRANCIN auquel ont participé les élèves des classes de PS jusqu'aux élèves de CM2. Les enfants ont retrouvé des camarades de Francin, mais également de Cruet.
Nous remercions l'école et la municipalité de Francin pour l'organisation de cette rencontre sportive.
- Le 15/11 : les élèves de PSMS et MSGS auront une sortie nature dans le cadre de leur projet « La Nature au fil des saisons ». Cette sortie sera la première du projet qui en comprendra 4. Un accompagnateur en montagne par classe encadrera chaque sortie.
- Le 24/11 : les élèves de GS bénéficieront d'une intervention sur les dents proposée par la caisse primaire d'assurance maladie.
- Des ateliers de Noël, des lectures de contes, des chants, une rencontre avec le père-Noël devraient se faire les deux semaines avant les vacances de Noël.

Trimestres 2 et 3 :

- Semaine éco- citoyenne : Le Sibrecsa interviendra auprès des classes de cycle 2 et cycle 3 le 15 et 16 mai.
- Les classes de CE2CM1 et CM1CM2 ont pour projet une classe de découverte à Saint Raphaël dans le Var du 12 au 17 juin. Ce projet a reçu un avis favorable de 47 familles sur 49. Le coût de ce projet de 6 jours est de 519 € par enfant, soit 27 000€. La participation familiale maximale s'élève à 444€ (possibilité de versements fractionnés sur 10 mois). Le coût dépend du quotient familial.
Le projet pédagogique comprend une partie pratique de la voile et une partie découverte du milieu littoral.
- Cycle natation :
 - Les élèves de cycle 2 (CP/CE1 et CE1/CE2) iront à la piscine de Buisson Rond tous les lundi et jeudi après-midi du 20/03 au 27/04.
 - Pour les élèves de CE2-CM1 et CM2, une demande sera faite à Montmélian.
L'année dernière, les deux cycles de 7 séances à Chambéry, comme à Montmélian ont coûté 1700€ chacun.

Nous rappelons que toutes ces activités sont organisées grâce au financement de l'Amicale de Parents d'élèves La Chav'anaise et grâce à la subvention du SIVU que nous remercions.

Cette année, La Chav'anaise a alloué une subvention de 7000 €.

Le Sivu va allouer également une subvention.

V. SIVU : *Intervention de M Petit, président*

M. Petit rappelle que les dépenses toutes confondues de l'école correspondent à 33% du budget communal pour la commune de la Chavanne et à 25% pour la commune de Planaise.

Des remerciements sont adressés aux personnels ainsi qu'à la vice-présidente pour tout le travail fourni en ce début d'année difficile en raison d'absence de personnel.

• Le transport scolaire :

M. Petit fait un point sur les arrêts de bus. L'arrêt de l'église reste dangereux. La vigilance des parents doit rester de rigueur lors de la traversée devant le bus.

De plus, il est demandé aux accompagnants des enfants d'être à proximité du bus pour que l'accompagnatrice puisse rester avec les enfants et les remettre en toute sécurité aux parents.

Arrêt de la Peysse : il est demandé à tous de ne pas se garer sur la place du bus et de ne pas gêner à sa manœuvre, comme le veut le code de la route. Les accompagnants qui viendraient récupérer les enfants en voiture peuvent se garer plus loin. Le parking de la Yue reste proche des arrêts par exemple.

- La Garderie :

Il y a deux personnes en garderie. S'il y a des besoins ponctuels, des personnels peuvent être appelés en renfort. Il est donc nécessaire d'inscrire son enfant, sur l'application dédiée, selon les modalités prévues par le règlement intérieur, envoyé par le Sivu aux familles dans le dossier d'inscription en juillet.

Question des parents : serait-il possible de ne payer qu'une ½ heure et non 2 heures quand l'enfant est inscrit mais que le parent vient le chercher à 16h30 ? M Petit se renseignera pour apporter une réponse le cas échéant.

La séance est levée à 21h.

Fait à Planaise, le 20 octobre 2022,

Les secrétaires :

La présidente:

Mme VILLAND Corinne

Mme LIZEE Charlotte

Mme BUISSON Emmanuelle